Image not found or type unknown

Semaine de congés espacé, legal ou non ?

Par **Norengiv**, le **17/05/2013** à **18:08**

Bonjour, j'écrit sur ce forum pour avoir une réponse a propos des vacances.

Je suis un électricien travaillant dans le bâtiment, il y a peu j'ai posé mes vacances a mon entreprise. J'ai prit quatre semaines de congés en les séparant toutes et j'ai eu la surprise de voir mon patron m'interdire cela en me disant que c'était interdit par la loi et qu'il fallait que je prenne quatre semaines a suivre, est ce vrai ou non ?

Merci

Par **P.M.**, le **17/05/2013** à **18:19**

Bonjour,
Le Code du Travail prévoit effectivement 4 semaines continues de congés payés entre le 1er mai et le 31 octobres et seulement au moins 2 semaines avec l'accord du salarié mais comme c'est l'employeur qui fixe les dates, il peut vous imposer ce qu'il veut...
En plus s'il vous laisse fractionner vos congés principaux en dehors de cette période, il vous doit normalement des jours supplémentaires...

Par **Norengiv**, le **20/05/2013** à **12:49**

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés